SciencesPo Rennes

DÉLIBÉRATION n°2026-68
Conseil d'Administration de l'IEP de Rennes
Séance du 23 septembre 2026

Modalités de Contrôle de Connaissance 5A

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'éducation, et notamment les articles D741-9 à D741-11,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1
Les Modalités de Contrôle de Connaissances de 5A pour l'année universitaire 2026-2027 sont approuvées.

Membres en exercice : 30 membres
Membres présents ou représentés : 25 membres

Votes : Refus de participer au vote: 0

Abstention : 7
Contre : 0
Pour : 18

Délibération : adoptée. refusée.

Le 23 septembre 2026

Le Président
du Conseil d'Administration



Yann LEJOLIVET

Document(s) en annexe au présent extrait : *MCC 5A (21 pages))*
Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : 24/09/2026

SciencesPo Rennes

Maquette 5ème année 2026-2027

5ème année Filière classique			Nature de l'épreuve	EC	
Obtention du master 2 ou grade master 2			*	60	
Moyenne pondérée**					
Bloc obligatoire					
Grand oral de 5A			oral	12	
Stage obligatoire (effectué entre la fin de la 2A et le début de la 5A)			Rapport TEC	12	
Bloc facultatif (une ou plusieurs expériences au choix)					
1 Engagement étudiant	S1 et S2	Rapport TEC	écrit	5	
Stage facultatif					

* Cf MCC et Règlement correspondant au M2

** La moyenne prise en compte pour l'attribution de la mention du diplôme Sciences Po Rennes est une moyenne pondérée entre la moyenne de la 4ème année et la moyenne de la 5ème année.

La moyenne de la 5ème année résulte des notes obtenues dans les blocs compétences obligatoires du cycle master (soit 75% de la note de 5ème année) et de la reconnaissance du parcours de Master 2 ou Grade Master 2 (soit 25% de la note de 5ème année).